

CHARTRE DE DIFFUSION INTERRÉGIONALE

Confrontés aux évolutions des enjeux de la création contemporaine et de la diffusion, et soucieux d'accompagner efficacement et durablement la production et la diffusion des équipes indépendantes, il est apparu nécessaire aux signataires de cette chartre de renforcer leurs coopérations et de formaliser un certain nombre d'engagements et de procédures.

Si l'on peut se réjouir de l'accroissement constant des initiatives artistiques et culturelles depuis une trentaine d'années, force est de constater que ce dynamisme est aujourd'hui confronté à une dégradation des conditions d'exercice de la profession dont l'expression la plus visible est la difficulté des productions à investir un réseau de diffusion.

Nous nous engageons en signant cette chartre, à favoriser une meilleure adéquation entre production et diffusion en inscrivant nos actions respectives dans une dynamique interrégionale.

Nous avons en commun :

- L'exigence artistique,
- Le suivi de la création contemporaine,
- Une attention particulière aux pratiques innovantes et aux talents émergents,
- Le souci de l'aménagement culturel du territoire et de la réduction des inégalités d'accès à la culture,
- La culture du réseau et du partenariat,
- La souplesse et la réactivité d'équipes professionnelles restreintes et passionnées,
- L'attention au respect des bonnes conditions d'accueil des compagnies dans les lieux de diffusion.

Les relations, les convergences, les mises en commun existaient naturellement déjà dans les faits. Il s'agit aujourd'hui d'aller au-delà afin d'établir formellement entre nous des relations que nous estimons devoir être fertiles, de revendiquer des actions concertées, collectives, au bénéfice des équipes que nous accompagnerons ensemble.

Pierre angulaire d'une politique culturelle publique, la création artistique est un facteur de dynamisation et d'émulation qui contribue à l'identification des territoires et à la stimulation de leurs forces vives. Aux côtés d'autres acteurs publics, nos organismes contribuent à façonner le paysage culturel, en concertation et en complémentarité avec les services de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Agents de médiation entre les différents acteurs du spectacle vivant, structure de conseil et d'expertise, organisme de structuration et de qualification de la vie culturelle, nous accompagnons et favorisons l'émergence de nouvelles aventures artistiques.

Outils réactifs et engagés, nous bâtissons notre action sur la proximité avec les acteurs culturels et leur volonté d'entreprendre.

Et si un environnement favorable, une implantation locale et régionale réussie sont des conditions indispensables à la réussite des équipes artistiques et à leur pérennité, une projection hors de leur région d'origine, une ouverture sur les réseaux de diffusion nationaux, pour ne pas évoquer l'international, le sont tout autant.

C'est pourquoi l'ONDA et les Organismes Régionaux signataires associent leurs capacités d'expertise, de soutien à la diffusion, d'animation du réseau des professionnels afin de mettre en œuvre les éléments suivants :

1/ Animation du réseau :

L'ONDA, par l'organisation des RIDA (Rencontre Interrégionale de diffusion artistique), maintient une relation forte, régulière, avec l'ensemble des partenaires sur le partage et la connaissance des artistes programmés et/ou accompagnés par ces lieux. La présence des Organismes Régionaux à ces Rencontres est indispensable. Il appartiendra à ces derniers d'y convier certains lieux repérés qui n'y participent pas encore, et d'encourager la participation des professionnels aux RIDA organisées dans d'autres régions que celle de leur implantation.

2/ Repérage et dispositifs d'accompagnement :

Les Organismes Régionaux ont la capacité d'expertise partagée avec les opérateurs culturels de leurs régions permettant d'opérer des choix, de hiérarchiser les aides apportées aux équipes artistiques installées sur leurs territoires. L'ONDA a les mêmes compétences sur l'ensemble du réseau national. Afin d'anticiper l'accompagnement et le soutien des équipes repérées, il est prévu une réunion à minima deux fois par saison. Ces réunions auront pour but de choisir collectivement des équipes artistiques pour qui il sera opportun, à ce moment précis de leur développement artistique, de circuler largement hors de leur région d'origine.

Les Organismes Régionaux s'engagent à favoriser un ou plusieurs visionnages pour les équipes artistiques de leur région. Dans la mesure où il aura été décidé collectivement de leur pertinence artistique, les signataires de la charte s'engagent à mobiliser les professionnels des différents réseaux afin qu'ils participent à ces visionnages.

Les signataires s'engagent à faire connaître et valoriser la programmation des équipes artistiques qui ne sont pas issues de leur région dans les lieux de diffusion de leur territoire, et avec l'appui de l'ONDA, à privilégier la diffusion de plusieurs représentations sur un même lieu et / ou des lieux différents. Il s'agira d'être force de proposition auprès des lieux afin de les inciter à programmer les équipes artistiques qui auront fait l'objet du choix du collectif. Des conventions pluripartites seront signées dans ces cas précis de diffusion accompagnée. Ces conventions fixeront notamment la participation financière de chacun des signataires de cette charte.

Cette charte se traduira dans les faits dès la rentrée de la saison 2008-2009. Elle peut être considérée comme une première étape, tant dans son périmètre d'actions, son aire géographique d'intervention, que dans la liste de ses signataires. C'est par la mise en œuvre au quotidien de ces engagements et de ces procédures que nous pourrons les valider de façon définitive, les infléchir, les compléter.

Fait à Paris, le 9 décembre 2008

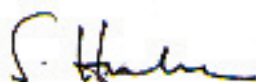
Maurice Caumières, Président

OARA - Office Artistique de la région Aquitaine



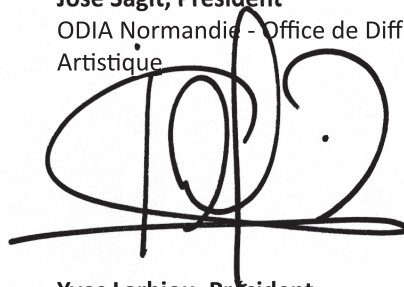
Sylvie Hubac, Présidente

ONDA - Office National de Diffusion Artistique



José Sagit, Président

ODIA Normandie - Office de Diffusion et d'Information Artistique



Yves Larbiou, Président

Réseau en Scène Languedoc-Roussillon

